

**Déclaration à la presse**

**Bruno Retailleau impose sa vision dogmatique et xénophobe au monde du travail**

**La CGT dénonce vigoureusement les listes régionales de métiers en tension publiées aujourd'hui et rédigées par le ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau.**

En mettant sous sa tutelle le ministère du Travail et en piétinant le travail des acteurs sociaux qui souhaitaient voir ces listes régionales de métiers en tension répondre aux réalités de l'emploi et s'élargir à des pans entiers de l'économie française, Bruno Retailleau impose une nouvelle fois sa vision dogmatique et xénophobe de la société, interdisant à des dizaines de milliers de travailleuses et travailleurs étrangers d'exercer leur métier et d'occuper des emplois qui, pour la grande majorité sont essentiels à nos concitoyens.

Ainsi, les salarié-es étrangers travaillant dans les secteurs de la propreté, de la collecte et du traitement des déchets, de la restauration, de la logistique et bien d'autres secteurs économiques se verront dans la quasi-impossibilité de bénéficier d'un premier titre de séjour, de renouveler leur carte de séjour et donc de travailler en étant déclarés.

Bruno Retailleau n'a jamais caché son opposition à régulariser la situation administrative de centaines de milliers de travailleuses et travailleurs étrangers « sans papiers » qui occupent un emploi en France et qui payent leurs impôts et leurs cotisations sociales sans pour autant bénéficier des droits sociaux. Obnubilé par son ambition personnelle et surfant sur les thèses démagogiques et racistes de l'extrême-droite, le ministre de l'Intérieur s'en prend directement au monde du travail en stigmatisant les travailleuses et travailleurs étrangers, en leur niant le droit de travailler en toute légalité en France. Paradoxalement, sa décision de ne pas inscrire dans ces listes les secteurs économiques où les travailleuses et travailleurs étrangers sont les plus nombreux exacerbera (intensifiera) le dumping social et mettra en péril les droits sociaux de millions de salarié-es.

**La CGT continuera de porter l'exigence d'une admission de plein droit au séjour au titre du travail pour toutes et tous les travailleurs étrangers sur simple preuve de travail, seule mesure de justice sociale qui réponde à la nécessité d'égalité des droits pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs de France.**

Montreuil, le 22 mai 2025